

**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 4 juillet 2011 et affichée le même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

<b>Lundi 11 juillet 2011</b>
------------------------------

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTES RENDUS DES 31 MAI ET 17 JUIN 2011**
- 2 - **FINANCES / CREATION D'UN COURT DE TENNIS / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 3 - **FINANCES / CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ / CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**
- 4 - **FINANCES / TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE / ANNÉE 2011-2012**
- 5 - **FINANCES / TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE / ANNÉE 2011-2012**
- 6 - **URBANISME / CESSIONS DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITÉS QUATRE BUISSONS**
- 7 - **URBANISME / ÉCHANGE DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITÉS EST**
- 8 - **INTERCOMMUNALITÉ / AVIS DU CONSEIL**
- 9 - **PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**
- 10 - **FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**
- 11 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 12 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

-----

L'an deux mille onze, le lundi 11 juillet, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : M. PAVIET-SALOMON, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, M. CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, M. DHONT, MLE GUIMARAES, MM. BELMELIANI, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS, MME PARDAL.

<b><u>POUVOIRS</u></b> :	M. REYNAUD	A	M. IMBERDISSE
	M. ABAD	A	M. PAVIET SALOMON
	MME GAROFALO	A	M. MICHALLET
	M. DURAND	A	MME ROUX
	MME ROSTAING	A	MME BRISSAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME MARCHAND.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire présente ses excuses aux membres du Conseil, pour le changement de date intervenu pour la présente séance qui aurait dû se tenir le 8 juillet.

Retenu par des impératifs relatifs à sa fonction, Monsieur le Maire ne pouvait être présent à cette date, ce qui l'a contraint à décaler le Conseil au 11 juillet.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation des comptes rendus des séances du 31 mai et 17 juin 2011.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve les comptes rendus des séances du 31 mai et 17 juin 2011 comme suit :

Votants : 27      Pour : 27

- **2 – FINANCES / CREATION D'UN COURT DE TENNIS / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 juillet 2011, relative à l'attribution du marché de travaux concernant la création d'un court de tennis.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 24 juin 2011 à 12 heures.

La Commission s'est réunie le 4 juillet 2011 et a ouvert les plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission a décidé d'attribuer comme suit le marché de travaux :

☞ Lot n° 1	Terrassement	entreprise LAQUET	24.325,68 €TTC.
☞ Lot n° 2	Dalle alvéolaire	entreprise LAQUET	26.883,21 €TTC.

Monsieur LARCHER fait remarquer que la procédure légale n'a pas été respectée pour cet appel d'offres, à savoir que les délais entre la date de publication et la réception des plis n'est pas suffisante au regard du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire, après avoir fait rechercher le dossier d'appel d'offres énumère les différentes dates concernant la procédure suivie, à savoir :

- ☞ Envoi à la publication le 2 juin 2011.
- ☞ Publication dans L'Essor le 10 juin 2011.
- ☞ Date limite de réception des plis le 24 juin 2011 à 12 heures.
- ☞ Réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 4 juillet.

Les délais ont donc bien été respectés, soit 22 jours entre l'envoi à la publication et la date limite de réception, sachant que ce délai est automatiquement diminué de 7 jours en cas d'envoi électronique, ce qui fut le cas.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 24      Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal).

- **3 – FINANCES / CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE / CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence avait été lancé le 15 avril 2011 pour la maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un gymnase. La parution a été effectuée dans le journal L'ESSOR le 22 avril.

Huit cabinets d'architectes ont répondu dans le délai imparti, à savoir avant le 14 juin à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 17 juin à 14 heures pour ouvrir les plis et à décidé à l'unanimité de surseoir à statuer, en attente de la validation de cette procédure par l'avocat de la commune, suite à un courrier du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Rhône Alpes.

Ce dernier conteste la régularité de la procédure au motif qu'aucune rémunération n'est prévue pour les candidats non retenus. La commune a donc rectifié son appel à candidature qui portera uniquement sur les compétences et les références du candidat, ainsi que sur la production d'un feuillet A3 faisant ressortir un schéma plan-masse et le principe d'organisation fonctionnelle du futur gymnase.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes a de nouveau envoyé un courrier à la commune, contestant pour les mêmes motifs la régularité de la procédure.

En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres a décidé à l'unanimité dans sa séance du 4 juillet 2011, d'annuler la procédure en cours et de relancer un nouvel appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre du futur gymnase.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

#### - **4 – FINANCES / TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE / ANNEE 2011-2012**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires propose au Conseil les nouveaux tarifs applicables à la restauration scolaire pour l'année 2011-2012. Il précise que ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2009.

Une hausse de 2% serait appliquée, sachant que le prix d'achat des repas par la commune a subit une augmentation de 3,5%.

Monsieur IMBERDISSE propose également de valider le nouveau règlement qui prévoit un accueil plus important d'enfants au sein des deux restaurants scolaires, à savoir 220 enfants maximum sur le Village et 100 enfants maximum sur la Plaine. L'accueil précédent était respectivement de 190 et 90 enfants.

Ces tarifs s'appliqueraient au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

Monsieur IMBERDISSE rappelle également au Conseil la recrudescence du nombre d'enfants porteurs d'allergies qui sont accueillis au sein du service de restauration scolaire. En liaison avec le médecin scolaire et la famille, un Projet d'Accueil Individualisé est mis en place à chaque fois que la situation se présente.

Par délibération du 24 septembre 2010, le Conseil avait mis en place un tarif spécifique pour les enfants accueillis au sein des restaurants scolaires et bénéficiant d'un protocole alimentaire individualisé.



Ce projet avait été lancé par Tignieu Jamezyieu il y a plusieurs années, mais il s'est trouvé confronté à une fin de non recevoir de la part des communes du Canton voisin.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

- **6 – URBANISME / CESSIONS DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 17 juin 2011 par laquelle la commune a acquis une partie de la parcelle AV n° 325, soit une superficie de 861 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre l'extension de deux entreprises sur cette zone, la commune cèdera à chacune d'entre elles deux lots, à savoir 448 m<sup>2</sup> pour le premier et 413 m<sup>2</sup> pour le deuxième.

Un document d'arpentage a été établi, au vu duquel la commune cèdera à Monsieur VAREJAO la parcelle AV n° 361 d'une superficie de 413 m<sup>2</sup> et à la SCI MORENO la parcelle AV n° 362 pour une superficie de 448 m<sup>2</sup>.

Ces cessions se feront sur la base de l'estimation des Domaines.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

- **7 – URBANISME / ECHANGE DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITES EST**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 27 août 2010 concernant le projet de réalisation d'une voirie de délestage à l'entrée Est de la commune et les cessions de terrains avec la SARL Le Mont Ararat, à savoir :

☞ La commune vend à la SARL les parcelles AB n° 395 (4.239 m<sup>2</sup>) et AB n° 396 (5.656 m<sup>2</sup>) au prix de 89.055 €

☞ La SARL vend à la commune les parcelles AB n° 398 (383 m<sup>2</sup>) et AB n° 401 (178 m<sup>2</sup>) au prix de 5.049 €

☞ Le prix de ces deux ventes se compense à hauteur de 84.006 € payable comptant par la SARL à la commune, le jour de la signature de l'acte authentique.

A ce jour, il convient de régulariser en deux temps ces cessions, car une partie de la parcelle AB n° 395 sera réservée à la future voirie en cours de réalisation.

Par ailleurs, l'acquéreur sera désormais la SARL La Renardière également gérée par le propriétaire de la SARL Le Mont Ararat. Le prix de vente payable à la commune par la SARL La Renardière, soit 84.006 € sera réglé dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte authentique.

En premier lieu, le Conseil autorisera l'acquisition par la commune des parcelles AB n° 398 (383 m<sup>2</sup>) et AB n° 401 (178 m<sup>2</sup>) appartenant à la SARL La Renardière pour la réalisation de voirie.

Dans une prochaine séance, le Conseil se positionnera sur la cession à la SARL La Renardière, des parcelles AB n° 396 (5.656 m<sup>2</sup>) et AB n° 396 dont la superficie sera déterminée par le relevé d'arpentage actuellement en cours d'établissement par un géomètre pour l'installation d'une station de relevage d'eaux usées et d'un transformateur.

Monsieur ALLAMANCHE demande si la présente décision concerne le compromis de vente de ces parcelles. Monsieur le Maire lui confirme que le Conseil vote sur l'acquisition par la commune des parcelles AB n° 401 et AB n° 398 appartenant à la SARL La Renardière.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 24      Abstentions : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal).

## - **8 – INTERCOMMUNALITE / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 31 mai 2011, par laquelle le Conseil a par un vote à l'unanimité :

☞ Rappelé au Préfet de l'Isère que le bassin de vie de Tignieu Jameyzieu est situé sur le Canton de Pont de Chéruy.

☞ Donné un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

☞ Demandé au Préfet de l'Isère l'intégration de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Par un courrier du 17 mai 2011, le Président de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a « communiqué son point de vue personnel » à l'ensemble des communes membres de la C.C.I.C, sur le devenir de la commune de Tignieu Jameyzieu, à savoir que « si par le passé j'ai exprimé ma position pour l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, cette commune étant logiquement tournée vers le Canton de Pont de Chéruy, j'ai également ajouté que cette position pourrait être revue s'il y avait un risque de bouleversement de l'organisation territoriale. Aujourd'hui, le contexte a évolué et j'ai l'intime conviction que notre territoire pourrait être mis en péril ».

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil du résultat du vote des 20 communes membres de la C.C.I.C (17 juin 2011) qui se sont déclarées à la majorité simple pour l'adhésion de Tignieu Jameyzieu à cette communauté.

Le Conseil Syndical s'est ensuite réuni le 23 juin et a confirmé cette position (28 voix pour et 18 contre), cela avant que deux communes de la C.C.I.C. ne se soient prononcées.

Un long débat s'engage au cours duquel plusieurs membres du Conseil expriment leurs points de vue sur cet important dossier.

Monsieur DANDIS fait notamment connaître la position de son groupe, à savoir « que l'essentiel est d'aller à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas et qu'il faut faire bloc pour atteindre cet objectif ».

Monsieur ALLAMANCHE, puis Monsieur LARCHER, au nom de leur groupe s'insurgent tout d'abord sur le fait « qu'un courrier établi au nom du Conseil Municipal de Tignieu Jameyzieu » a été envoyé à toutes les communes membres de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu sans qu'ils en soient informés.

En cela, Messieurs LARCHER et ALLAMANCHE considèrent « que le Maire n'a pas le droit d'utiliser leurs votes sans avoir demandé leur avis au préalable ».

Monsieur le Maire leur répond qu'en application de la délibération du 31 mai 2011 concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a recueilli un vote défavorable à l'unanimité, il est en droit d'écrire « au nom du Conseil Municipal ».

Monsieur ALLAMANCHE donne lecture d'un texte à l'assemblée et précise « que son groupe reste toujours favorable à une adhésion à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, mais dans l'hypothèse où cela n'est pas possible, il faudra se positionner impérativement sur une autre solution ».

Monsieur le Maire lui précise qu'en l'état actuel de la procédure, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ne sera saisie que mi-août par le Préfet (après que l'ensemble des collectivités et groupements de communes aient délibéré). La C.D.C.I. disposera alors de 4 mois pour statuer sur le projet de Schéma Départemental (accord, modifications, refus).

Par ailleurs, Monsieur le Maire réaffirme son incompréhension face aux décisions de la C.C.P.D.L.S. de refuser d'accueillir une commune qui apporterait un dynamisme économique à ce territoire, ainsi que des recettes supplémentaires. Ces décisions ne sont motivées que par un souci personnel de certains élus de l'agglomération, de conserver à tout prix le pouvoir sur notre territoire et ce, au détriment de l'intérêt général des populations concernées.

Monsieur le Maire interroge à ce propos Monsieur BARAT qui a récemment rencontré le Maire de Pont de Chéruy (le 7 juillet 2011).

Monsieur BARAT confirme son rendez vous, mais précise que « c'était pour avoir des renseignements et informations divers ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de la communication du Maire.

## - **9 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Monsieur le Maire propose au Conseil les modifications de postes suivantes, suite à la réorganisation du service Secrétariat Accueil et du service de restauration scolaire, à savoir :

- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (34h).
- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h).
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32h20).
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h).

Ces modifications prendraient effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

- **10 – FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de vote pour ce point.

Après avoir rencontré les dirigeants de l'Association d'Activités Culturelles de Tignieu Jameyzieu pour évoquer avec eux le 30<sup>ème</sup> anniversaire de cette association, il a été décidé d'un commun accord d'attendre le mois de septembre prochain pour mettre au point les modalités de versement d'une subvention communale.

Une importante manifestation devant avoir lieu le 24 septembre, les dirigeants des A.A.C.S. préfèrent que la commune verse une subvention directement à une association de lutte contre le cancer plutôt qu'aux A.A.C.S.

Pour ce faire, il convient d'attendre le bilan financier de cette manifestation qui permettra ensuite de définir le montant de la subvention.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de la communication du Maire.

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

**PETITE ENFANCE (Françoise BRENIER) :**

☞ La kermesse de la Structure Multi Accueil et du RAM a eut beaucoup de succès.

☞ Une Auxiliaire de Puériculture non titulaire à temps non complet sera recrutée dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011, afin de compléter l'effectif de la SMA, suite au départ en disponibilité d'une Educatrice Jeunes Enfants. Ce remplacement est établi pour une année, voir deux au maximum.

**JEUNES (Francette FERNANDEZ) :**

☞ Les candidatures pour les emplois Eté 2011 ont été étudiées le 14 juin et 10 jeunes ont été recrutés pour la période d'été (6 filles et 4 garçons).

☞ Un bilan des activités du Centre de Loisirs pour l'été 2011 a été fait par la Commission Jeunes le 28 juin dernier.

**SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :**

☞ La Commission s'est réunie le 20 juin et a constaté une légère progression des effectifs pour l'année 2011-2012. Les enseignants restent stables, avec peu de changements de postes. Les cycles piscine sont reconduits pour l'année 2011-2012 sur Village et La Plaine (10 séances), ainsi que la classe de neige à Rencurel. Le coût de l'opération « Un Fruit à la Récré » a été de 6.443 € en 2010-2011 (avec une subvention d'AGRIMER pour 3.290 €). L'opération sera poursuivie en 2011-2012.

☞ Remerciements chaleureux au Sou des Ecoles pour le travail fournit tout au long de l'année. Un chèque de 7 €par enfant a été remis aux directeurs d'écoles.

☞ Monsieur IMBERDISSE rappelle qu'il n'existe pas d'association de parents d'élèves au Village, ce qui nuit à la communication lors de la mise en place d'activités communes avec la mairie (kermesse de fin d'année). Il serait bien de prévoir une création pour l'année à venir.

**ECOLE DE MUSIQUE (Jean-Louis SBAFFE) :**

☞ Gros succès du concert donné le 17 juin dernier.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Le nouveau tracteur a été reçu.

☞ Les horaires du personnel technique ont été adaptés aux conditions météorologiques (sécheresse), de façon à pouvoir arroser tout en respectant l'arrêté préfectoral limitant l'utilisation des ressources en eau.

SPORTS (Mohamed BELMELIANI) :

☞ Plusieurs assemblées générales ont eu lieu (Football, Tennis, Gymnastique Volontaire).

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SYNDICAT DE LA BOURBRE (Mohamed BELMELIANI) :

☞ La fusion avec le Syndicat des Marais a été discutée et refusée, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

☞ Un programme de lutte contre la Renouée du Japon sera élaboré.

SYNDICAT DES EAUX S.I.E.P.C. (Gilbert POMMET) :

☞ Le rapport annuel (2010) du Syndicat est disponible en mairie.

☞ Le Schéma de Coopération Intercommunale prévoit le regroupement des « petits » syndicats des eaux.

☞ Les fuites constatées sur le réseau dans le Val d'Amby ont été colmatées.

SYNDICAT DES MARAIS (André PAVIET SALOMON) :

☞ Un réaménagement des berges de la Bourbre est en cours. Il est prévu de leur rendre leur sinuosité sur un secteur.

☞ L'avenir du syndicat dans le cadre de l'intercommunalité inquiète les membres du syndicat sur la poursuite de cette compétence.

SIVOM DE L'AGGLOMERATION (André PAVIET SALOMON) :

☞ Présentation le 28 juin dernier du rapport annuel sur l'Eau et sur l'Assainissement.

SYNDICAT DU LYCEE (Francette FERNANDEZ) :

☞ Réunion du Syndicat sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 22 juin dernier.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Départ le 1<sup>er</sup> août 2011 de Robert ABAD qui démissionne de son poste de Conseiller Délégué aux Sports pour raisons familiales. Le Conseil municipal lui adresse ses chaleureux remerciements pour les 13 années qu'il a consacrées à la commune.

☞ La commune a reçu un deuxième minibus, suite à la convention signée avec la société VISIOCOM. Ce véhicule sera utilisé notamment par le Centre de Loisirs, le service Culturel, le service Social.

☞ Un jeune sera accueilli en septembre prochain au titre du Travail d'Intérêt Général (une semaine).

☞ Monsieur DANDIS évoque le dossier LOUVEL (participation financière pour la placette) à Jamezieu. Monsieur le Maire lui précise que ce dossier reste purement privé et qu'il n'existe pas de recours possible.

- **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur LARCHER demande si les feux du carrefour des Quatre Buissons peuvent être réglés de façon à fluidifier la circulation. Monsieur le Maire lui répond que c'est difficile car cela impacte le carrefour situé sur la rue du Bochet. Par contre, la solution consisterait à mettre en sens unique la rue des Quatre Buissons, dans le sens Sud☞Nord. Cet aménagement est à évoquer avec la commune de Pont de Chéruy.

☞ Monsieur BARAT demande si le nouveau minibus peut être utilisé par les associations. Une réponse négative lui est faite, car ce n'est pas autorisé par la société VISIOCOM, propriétaire du véhicule.

**FIN DES DEBATS : 21 heures 26.**